

<b>IDENTIFIANTS DU MAITRE D'OUVRAGE ET DU MARCHÉ</b>	
Dénomination :	<b>Commune d'ORCIERES</b>
Adresse :	Le Village 05170 ORCIERES
Objet du marché :	<b>Construction d'un bâtiment d'accueil touristique à PRAPIC</b>

**AVENANT N°1  
AU MARCHÉ du 2 mars 2021  
LOT N°01  
  
Gros-Oeuvre**

Entre:

Commune d'ORCIERES  
Le Village  
05170 ORCIERES

d'une part,

et

d'autre part,

L'entreprise ATS  
Pré Lacombe  
Route de Chaillol  
05260 CHABOTTES

Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

Article I. Objet de l'avenant.

Le présent avenant concerne des prestations supplémentaires venant en plus-value par rapport au marché de base, pour les travaux de réalisation de murs en maçonnerie Béton Armé et de fourniture et pose de pierres naturelles, et réalisation d'enduits à la chaux sur les façades. Ces suppléments ont été induits par la modification du projet après la consultation, modification faite suite à l'adaptation au terrain et à la voirie définitive des façades Sud et Ouest.

**Article II. Montant de l'avenant n°1.**

Travaux supplémentaires	+ 7 486,00 €
Travaux en moins	<u>- 2 460,00 €</u>
Montant total du présent avenant HT:	<b>5 026,00 €</b>

**Article III. Nouveau montant du marché.**

Montant total du marché de base HT:	45 382,00 €
Avenant n°1 HT:	<u>5 026,00 €</u>

Nouveau montant du marché HT:	50 408,00 €
TVA à 20,00 %:	<u>10 081,60 €</u>

**Nouveau montant du marché TTC: 60 489,60 €**

*En lettre : Soixante mille quatre cent quatre vingt neuf euros et soixante cents TTC.*

**Article IV. Autres clauses.**

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait en deux originaux, à Gap, le 29 septembre 2022 :

Le maître d'ouvrage

L'entreprise

<b>IDENTIFIANTS DU MAITRE D'OUVRAGE ET DU MARCHE</b>	
Dénomination :	<b>Commune d'ORCIERES</b>
Adresse :	Le Village 05170 ORCIERES
Objet du marché :	<b>Construction d'un bâtiment d'accueil touristique à PRAPIC</b>

**AVENANT N°1  
AU MARCHE du 2 mars 2021  
LOT N°09  
Electricité chauffage et courants faibles**

Entre:

Commune d'ORCIERES  
Le Village  
05170 ORCIERES

d'une part,

et

d'autre part,

L'entreprise SARL MD Electricité  
11 rue des Charmettes  
La Futaie - Les Frênes  
05 000 GAP

Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

Article I. Objet de l'avenant.

Le présent avenant concerne des plus-values et des moins-values.

Les prestations supplémentaires venant en plus-value par rapport au marché de base, sont :

- les travaux de rajout d'un WC personnel (sur demande du maître d'ouvrage) induisant : équipement électrique du WC, ajout de chauffage électrique au sol pour assurer le hors-gel, alarme sonore incendie.
- les prises supplémentaires sur demande des utilisateurs après visite du chantier

Les prestations supprimées venant en moins-value par rapport au marché de base sont :

- Suppression des panneaux rayonnants remplacés par des boucles de chauffage au sol dans les WC

Article II. Montant de l'avenant n°1.

Travaux supplémentaires	+ 1 883,17 €
Travaux en moins	<u>- 618,00 €</u>
Montant total du présent avenant HT:	<b>1 265,17 €</b>

Article III. Nouveau montant du marché.

Montant total du marché de base HT:	13 663,77 €
Avenant n°1 HT:	<u>+ 1 265,17 €</u>

Nouveau montant du marché HT:	14 928,94 €
TVA à 20,00 %:	<u>2 985,79 €</u>

**Nouveau montant du marché TTC: 17 914,73 €**

*En lettre : Dix-sept mille neuf-cent quatorze euros et soixante-treize cents TTC.*

Article IV. Autres clauses.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait en deux originaux, à Gap, le 12 Août 2022 :

Le maître d'ouvrage

L'entreprise